

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATILLON LA BORDE EN DATE DU 21 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 21 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de CHATILLON-LA-BORDE suite aux recommandations sanitaires, sous la Présidence de Monsieur Hubert CASEAUX, Maire.

Présents :

Monsieur Hubert CASEAUX, Maire, Monsieur Patrice VERON, Adjoint au Maire, Monsieur Michel LOUVET, Adjoint au Maire, Monsieur Bruce GUYON, Madame Audrey PAIN, Madame Elise DELMOTTE, Monsieur Pierre-Louis DELMOTTE, Madame Sylvie BACH.

Absents représentés :

Monsieur Michel COURVOISIER donne pouvoir à Madame Audrey PAIN
Monsieur Jean-Christophe BOURBON donne pouvoir à Monsieur Patrice VERON

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 10
- Présents : 8

Madame Elise DELMOTTE est nommée secrétaire de séance.

Après lecture du compte-rendu de la séance 2 avril 2021 approuvé à l'unanimité, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

I) DELIBERATION CCBRC : APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE :

Monsieur le Maire indique aux conseillers que la Charte de Gouvernance a pour objet de définir et mettre en œuvre une gouvernance qui garantisse la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche du consensus dans le processus décisionnel.

Depuis la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019, les communautés et les métropoles peuvent décider, par une délibération du Conseil Communautaire, d'élaborer un pacte de gouvernance dans le but, notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal.

Ce pacte a pour objectifs et pour valeurs :

- De reconnaître la juste place des maires dans la construction, la mise en œuvre et l'évaluation de la démarche communautaire,
- De rechercher la complémentarité et la subsidiarité entre les communes membres de la CCBRC,
- De déterminer les grands principes de la relation entre la communauté de communes et les communes qui la composent, ainsi qu'entre les communes elles-mêmes,

- De définir le rôle des différentes instances de la Communauté de Communes.
Les élus communautaires s'accordent sur les valeurs de gouvernance suivantes :

- La solidarité
- La complémentarité
- La multipolarité
- L'équité et l'égalité
- La coopération
- La mutualisation
- La confiance mutuelle
- La transparence

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés cette charte de gouvernance.

II) DELIBERATION CCBRC : REVISION DES STATUTS :

Monsieur le Maire rappelle que les statuts ayant été envoyés en amont à chaque élu chacun a pu étudier les changements. Il demande s'il y a des questions. Sans remarque particulière il convient donc de passer au vote.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le projet de Statuts de la CCBRC.

III) DELIBERATION CONTRAT FER (Fonds d'Equipement Rural) : enrobé rue de l'Eglise :

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'afin d'obtenir une subvention dans le cadre du contrat FER, le Conseil Municipal doit délibérer afin de donner son accord pour transmettre le dossier au Département et autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce contrat FER.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV) DELIBERATION REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) D'ELECTRICITE 2021 DUE PAR ENEDIS :

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient de prendre une délibération afin de fixer le taux de la redevance d'occupation du domaine public à son taux maximum. Ce qui représente la somme de 215 euros pour l'année 2021 calculée au prorata du nombre d'habitants.

Un titre de 215 euros sera émis au nom de ENEDIS.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer le montant de la redevance au taux maximum comme énoncé ci-dessus.

V) DOMAINES : PROPOSITION DE PRIX POUR LE LAVOIR :

Monsieur le Maire informe les conseillers que les Domaines souhaiteraient savoir si la commune serait intéressée par le rachat du lavoir et si oui à quel prix.

Le terrain est d'une superficie de 117 m².

Après débat et ne voyant pas l'utilité d'un tel achat, le Conseil ne souhaite pas faire d'offre de prix.

Un courrier sera donc envoyé aux Domaines en leur précisant toutefois que le site est dangereux et qu'il conviendrait de le sécuriser au plus vite.

VI) REMPLACEMENT DE MONSIEUR BRUNO BAUDELLOT DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS DE LA CCBRC ET DES SYNDICATS :

- **Commission Développement Economique et Emploi :**

Titulaire : Michel COURVOISIER

Suppléant : Bruce GUYON

- **Commission Travaux et aménagements numériques :**

Titulaire : Michel LOUVET

Suppléant : Hubert CASEAUX

- **Commission Enfance, Jeunesse et Sport :**

Titulaire : Sylvie BACH

Suppléante : Elise DELMOTTE

- **Commission Collecte et Traitements des déchets :**

Titulaire : Michel LOUVET

Suppléant : Patrice VERON

- **SMEP :**

Titulaire : Pierre-Louis DELMOTTE

Suppléants : Michel LOUVET

- **SI des Transports du Châtelet-en-Brie :**

Titulaires : Hubert CASEAUX et Patrice VERON

Suppléants : Jean-Christophe BOURBON et Elise DELMOTTE

VII) QUESTIONS DIVERSES :

- 1) **Madame Audrey PAIN** précise qu'elle va établir un planning de parution de l'Echo avec une date buttoir pour la remise des articles.
Elle précise également que les personnes souhaitant publier quelque chose peuvent déposer leur article en mairie.
- 2) **Monsieur Pierre-Louis DELMOTTE** demande s'il serait possible de faire une information à la population pour le devenir du terrain de Monsieur LOUIS racheté par la Mairie suite à des interrogations de quelques personnes.
Monsieur le Maire lui répond que pour le moment aucun projet n'est réellement arrêté et qu'il convient d'attendre que le projet soit plus avancé.
Madame BACH dit qu'il serait alors préférable d'en parler dans le prochain ECHO.
Monsieur le Maire fera donc ces précisions dans son prochain édito.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35